

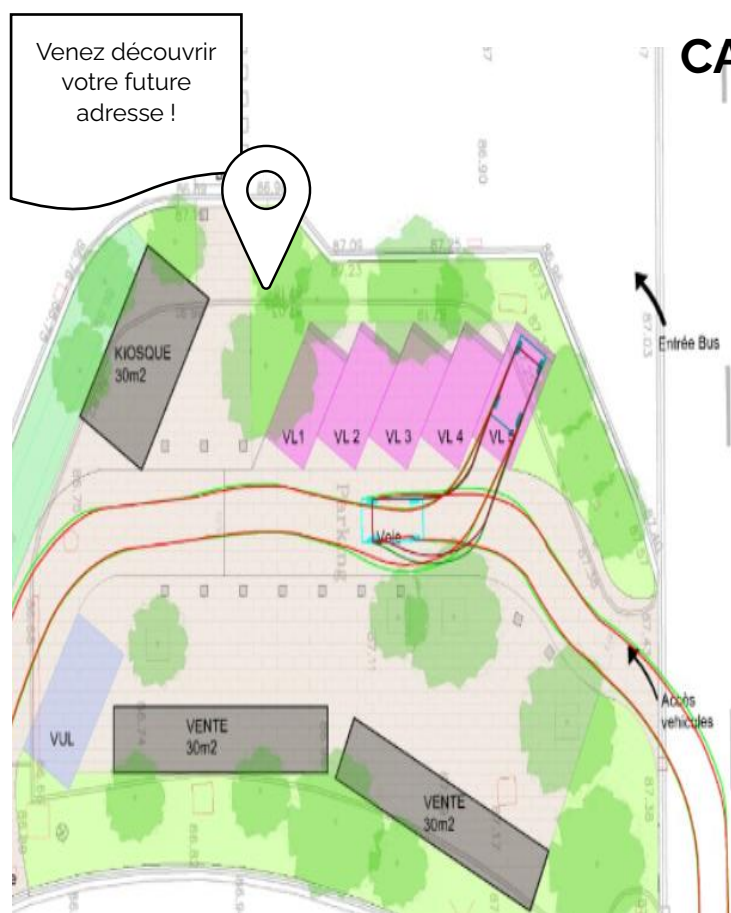
KIOSQUE POUR DE LA RESTAURATION A EMPORTER TERRAIN F3D – 30 M² ZONE ADMINISTRATIVE À LOUER

LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Terrain de 30m² dédié à l'installation d'un kiosque de restauration ou de vente de produits frais à emporter. Les emplacements sont livrés bruts, l'ensemble des travaux d'aménagement seront à la charge exclusive du candidat sous réserve de la validation de son dossier de demande d'autorisation de travaux.

Localisation et secteur : Idéalement situé au cœur de la zone administrative, Avenue de la cité, proche du péage Porte de Thiais (E2).

Venez découvrir
votre future
adresse !



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- **Bâtiment** : F3D
- **ESI concernés** : 01/F3D/00/C/002
- **Surfaces** : 30 M²
- **Disponibilité du bien** : Immédiate
- **Descriptif technique** :
 - Vente de produits frais ou traiteur à emporter
 - Emplacement livré viabilisé
 - Respect des activités du secteur
 - Non divisible et non extensible en surface
 - Tous les travaux d'aménagement et d'entretien et de mise en place sont à la charge du preneur.

Demandez à visiter ce bien !

06 62 40 14 80

LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

Type de contrat : Convention d'occupation précaire de 3 ans renouvelable une fois.

	REDEVANCES (€HT/M ² /AN)	CHARGES (€HT/M ² /AN)	DEPOT DE GARANTIE (€ TTC)
KIOSQUE	197 €	60,38 €	2 316 €

- Tarifs applicables en 2025 selon arrêté préfectoral N°2024-04382 du 20 décembre 2024

- Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
- Cotisation au centre médico-social de Rungis : 70 € HT/an/salarié.
- Redevance digitale : 70€ HT/mois
- Participation à la RSE et à la transition écologique : 1.85HT/m²/an sur toutes les surfaces dont le PRENEUR bénéficie.

DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT LE **03/01/2026 à 16H00**



Pièces administratives :

- La carte d'identité du représentant légal de la société candidate
- Extrait K-BIS de moins de trois mois
- Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation
- Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles
- Dernier bilan comptable de la société

Pièces liées au projet :

- Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné accompagnée d'une présentation du projet d'occupation (2 pages maximum)
- Une présentation de l'entreprise et de son activité (10 pages maximum)

En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN, connaissance, expérience dans la filière.	40%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage alimentaire, logistique urbaine propre, innovation, etc.	15%
Souveraineté Alimentaire : appréciation de 7 critères listés ci-après*	15%

- 🇫🇷 Produits d'origine française. ★★
- 🏆 Bonus : le candidat s'engage à ne proposer QUE des produits français. ★
- 🇫🇷 Produits transformés en France. ★
- 🤝 Engagement en faveur d'une juste rémunération pour les agriculteurs et producteurs. ★★★
- 🍷 Engagement en faveur des petites / moyennes exploitations agricoles et des coopératives à taille humaine (une liste détaillée devra être transmise) ★★★
- 🍷 L'opérateur présente un label en faveur de la souveraineté alimentaire (Bleu Blanc Cœur, AOC/AOP/IGP, Fleurs de France...). ★★★
- 📦 Le candidat source en France des produits majoritairement importés, caractérisés par une forte exposition au commerce extérieur. Des éléments de preuve devront être fournis. ★★★

LA PROCEDURE

ETAPE 1 – J + 0 : Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisinternational.com par la SEMMARIS.

ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29 : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 : L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, sera rejeté par la SEMMARIS.

RELATION CLIENTÈLE

DOMINIQUE MARTY

Direction commerciale

dominique.marty@semmaris.fr

+33 6 62 40 14 80



SUPPORT TECHNIQUE

KATIA VILLAR

Responsable administrative en charge de la gestion locative

emplacement.commercial@semmaris.fr